

17 nov 2023 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 17 novembre 2023

Entrée en vigueur de l'obligation d'agrément des assistants de pratique - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal portant fixation de la date d'entrée en vigueur de l'obligation d'agrément pour la profession paramédicale d'assistant de pratique.

Ce projet d'arrêté royal est nécessaire conformément à la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé. La date d'entrée en vigueur est fixée au 1er mai 2024.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be